**Processus de préparation des formulaires de préparation au décès à domicile et de transfert au salon funéraire**

[Colonne verticale = Le professionnel de la santé]

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Directive préalable de soins | Entame une discussion sur la planification préalable des soins et confirme le désir du ou de la patiente de ne pas se faire ranimer et de mourir à domicile.  | Remplit cette section du formulaire ainsi que le formulaire de confirmation de ne pas ranimer. | Télécopie ce formulaire à tous les membres de l’équipe de soins et au salon funéraire. |  |  |
| Plan de constat du décès | Discute du plan de constat de décès avec le médecin traitant ou avec l’IP pour définir son rôle. | Documente le plan, puis signe et date le formulaire. |  |  |
| Renseignements sur le salon funéraire | Demande à la famille les renseignements sur le salon funéraire. | Remplit cette section du formulaire et veille à ce que le salon soit au courant du Protocole. |  |  |
| Plan de certification | Discute du plan de certification avec le médecin traitant ou avec l’IP pour définir son rôle. | Documente le plan, puis signe et date le formulaire |  |  |
| Renseignements sur le constat de décès | Dès qu’on l’avise que le patient est décédé, l’infirmière vient constater le décès et inscrit la date et l’heure du décès. | L’infirmière ou l’agence avise le médecin traitant que le patient est décédé et confirme que le médecin traitant ou l’IP remplira le certificat médical de décès au salon funéraire dans un délai de 24 heures. | L’infirmière appelle le salon funéraire pour prendre les dispositions de transfert du corps. | Le certificat médical de décès et le Formulaire de transfert au salon funéraire sont livrés au salon avec le corps; l’infirmière inscrit les dispositions prises dans les notes du dossier. | L’infirmière rédige un rapport de congédiement des fournisseurs de services; elle envoie au CASC le dossier que l’on tenait au domicile du ou de la patiente. |

Le directeur du salon funéraire prendra les dispositions nécessaires avec le médecin traitant ou l’IP pour remplir le certificat médical de décès. Si l’on ne réussit pas à joindre le médecin traitant ou l’IP pour signer le certificat de décès dans le délai de 24 heures, le salon funéraire communiquera avec le coroner de garde pour lui demander de l’aide.